



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2022-162

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction appui à la performance

R28-2022-11-15-00004 - Annexe à l'arrêté du 15 novembre 2022 portant approbation de l'avenant n°9 à la convention constitutive du Groupe de Coopération Sanitaire "Normand'E-santé" (51 pages) Page 5

R28-2022-11-15-00005 - Arrêté du 15 novembre 2022 portant approbation de l'avenant n°9 à la convention constitutive du Groupe de Coopération Sanitaire "Normand'E-santé" (4 pages) Page 57

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'autonomie

R28-2022-11-22-00003 - Arrêté composition CISAAP - SAMSAH 14 (5 pages) Page 62

R28-2022-11-17-00008 - CISAAP 61 - Arrêté 2022-2025 (3 pages) Page 68

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2022-11-17-00011 - ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GHT EURE SEINE PAYS D OUCHE AVENANT 5 (2 pages) Page 72

R28-2022-11-17-00009 - ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GHT ORNE PERCHE SAONNOIS AVENANT 5 RELATIF A LA COMMISSION MEDICALE DE GROUPEMENT ET L INTEGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES (3 pages) Page 75

R28-2022-11-17-00010 - ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DU PERIMETRE DU GHT EURE SEINE PAYS D OUCHE (2 pages) Page 79

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie

R28-2022-11-21-00003 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE DIEPPE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022 (8 pages) Page 82

R28-2022-11-21-00005 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE ROUEN ELBEUF EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022 (12 pages) Page 91

R28-2022-11-21-00004 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DU HAVRE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022 (6 pages) Page 104

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2022-11-22-00002 - Arrêté n°197/2022 en date du 22 novembre 2022 - Portant autorisation de pêche exceptionnelle de Coquille Saint-Jacques (Pecten Maximus) pour la fête du hareng et de la Coquille Saint-Jacques de Fécamp?? (4 pages) Page 111

R28-2022-11-22-00001 - Arrêté n°198/2022 en date du 22 novembre 2022 -
Portant autorisation de pêche exceptionnelle de Coquille Saint-Jacques
(Pecten Maximus) pour la fête de la Coquille Saint-Jacques de
Grancamp-Maisy?? (4 pages)

Page 116

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie /

R28-2022-11-24-00003 - Décision du 24/11/22 portant nomination des
membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CSA
DRAAF Normandie relevant du système de vote électronique du ministère
de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les élections
professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 (2 pages)

Page 121

R28-2022-11-24-00004 - Décision du 24/11/22 portant nomination des
membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la
commission consultative paritaire des catégorie A (CCPR-A) relevant du
système de vote électronique du ministère de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 1er au
8 décembre 2022 (2 pages)

Page 124

R28-2022-11-24-00002 - Décision du 24/11/22 portant nomination des
membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la
commission consultative paritaire des catégories B et C (CCPR-B et C)
relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du
1er au 8 décembre 2022 (2 pages)

Page 127

R28-2022-11-24-00001 - Décision du 24/11/22 portant nomination du bureau
de vote électronique compétent pour le scrutin CSA régional de
l'enseignement agricole (CSA-REA) relevant du système de vote
électronique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 (2
pages)

Page 130

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SREAA-FAM

R28-2022-11-21-00007 - Accusé de réception de demandes d'autorisation
d'exploiter - département de l' Eure -EARL HELLARD?? (1 page)

Page 133

R28-2022-11-21-00008 - Accusé de réception de demandes d'autorisation
d'exploiter - département de l' Eure -EDOUARD Maxime?? (2 pages)

Page 135

R28-2022-11-21-00006 - Accusé de réception de demandes d'autorisation
d'exploiter - département de l' Eure- EARL FERME DE LA CROIX BLANCHE
?? (2 pages)

Page 138

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction

R28-2022-10-21-00005 - Arrêté portant composition du jury régional de
certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable
d'unité d'intervention sociale session 25/11/22 (2 pages)

Page 141

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SECLAD

R28-2022-11-16-00001 - Arrêté modificatif portant agrément de SMP en tant qu'organisme de foncier solidaire (2 pages)

Page 144

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2022-11-21-00009 - Arrêté N°SGAR 22-121 portant dévolution du patrimoine immobilier des unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse Normandie et de Haute Normandie à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie (3 pages)

Page 147

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2022-11-21-00001 - Arrêté portant composition de la commission de recours instruction dans la famille. (1 page)

Page 151

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-15-00004

Annexe à l'arrêté du 15 novembre 2022 portant
approbation de l'avenant n°9 à la convention
constitutive du Groupe de Coopération Sanitaire
"Normand'E-santé"



ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE NORMAND'E-SANTE

MERCREDI 4 MAI 2022

AVENANT 9

Site de CAEN - Siège social - Bâtiment COMETE- 7 longue vue des astronomes - 14111 Louvigny – 02 50 53 70 00

Site de ROUEN - 1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 Saint Martin du Vivier
contact@normand-esante.fr

**AVENANT N°9
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
« Normand'e-santé »**

VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié 6 novembre 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 6 de la convention constitutive, publié 12 mai 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 7 de la convention constitutive, publié le 19 novembre 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 8 de la convention constitutive, publié le 25 mars 2022 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du **4 mai 2022** ;*

Les soussignés,

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
4. ADAPEI 27 IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
5. ADMR de MONTVILLE
6. ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
7. AIR Partenaire Santé
8. AMER - Association Médico Educative Rouennaise MONT CAUVAIRE
9. ANIDER
10. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction
11. APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande VIRE
12. APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY
13. APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR
14. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
15. APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
16. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
17. Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche
18. Association Gaston Mialaret
19. Association La Pommeraie Jean Vanier CRIQUETOT-L'ESNEVAL
20. Association Le Pré de la Bataille de ROUEN
21. Association Médicale des Urgences du Havre
22. Association Pierre Noal
23. Association Régionale NormanDys (ARN)
24. Association Sainte Marie - Saint Joseph
25. Association Télémédecine de SAINT GEORGES
26. AUB Santé de SAINT GREGOIRE
27. Cabinet Médical EVREUX
28. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
29. CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN
30. CCAS de COUTANCES

31. CCAS de DIVES SUR MER
32. CCAS d'EVREUX
33. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
34. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
35. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
36. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française
37. Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer
38. Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer
39. Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS
40. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
41. Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB
42. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
43. Centre Hospitalier de BERNAY
44. Centre Hospitalier de CARENTAN
45. Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC
46. Centre Hospitalier de COUTANCES
47. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
48. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
49. Centre Hospitalier de DIEPPE
50. Centre Hospitalier de FALAISE
51. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
52. Centre Hospitalier de GISORS Vexin
53. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
54. Centre Hospitalier de L'AIGLE
55. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
56. Centre Hospitalier de LE NEUBOURG
57. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
58. Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine
59. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
60. Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère
61. Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine
62. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
63. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
64. Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle
65. Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE
66. Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran
67. Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis
68. Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
69. Centre Hospitalier de SAINT-JAMES
70. Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC
71. Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large
72. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit
73. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray
74. Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE

75. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
76. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
77. Centre Hospitalier de VIRE
78. Centre Hospitalier d'EU
79. Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine
80. Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre
81. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
82. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines
83. Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL
84. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
85. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
86. CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement
Gérontologique
87. CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY
88. CIAS des Pays de l'Aigle
89. CICAT-Occitanie
90. CIM - Centre d'imagerie Médicale Saint Quentin
91. CLIC Cotentin
92. Clinique Bergouignan d'EVREUX
93. Clinique Boucles de la Seine YVETOT
94. Clinique d'ALENCON
95. Clinique de L'Abbaye FECAMP
96. Clinique de L'Europe ROUEN
97. Clinique des Essarts GRAND-COURONNE
98. Clinique Des Ormeaux LE HAVRE
99. Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES
100. Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME
101. Clinique Hemera YVETOT
102. Clinique Les Portes de l'Eure VERNON
103. Clinique Mathilde ROUEN
104. Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
105. Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME
106. Clinique Saint Hilaire ROUEN
107. Communauté d'Agglomération EVREUX Portes de Normandie
108. CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne
109. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES
110. CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole
111. CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM
112. Département de l'Eure
113. Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie
114. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur
115. EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)
116. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA
117. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou

118. EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne
119. EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin
120. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
121. EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc
122. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
123. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi
124. EHPAD de BEMECOURT L'Astérina
125. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
126. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles
127. EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine
128. EHPAD de BOIS L'EVEQUE Mishkane
129. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omeg'age
130. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
131. EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers
132. EHPAD de BREHAL Péreau-Lejantel
133. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
134. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
135. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles
136. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
137. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
138. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
139. EHPAD de CABOURG Les Héliades
140. EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA
141. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française
142. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
143. EHPAD de CAEN La Demi-Lune Groupe DomusVi
144. EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi
145. EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA
146. EHPAD de CAEN Saint Benoit
147. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
148. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
149. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité
150. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
151. EHPAD de CARQUEBUT
152. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
153. EHPAD de CAUDEBEC LÈS ELBEUF Lecallier Leriche
154. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet
155. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
156. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
157. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
158. EHPAD de CETON Résidence Neyret
159. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
160. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille
161. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage

162. EHPAD de CLECY Le Beau Site
163. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
164. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHER Les Reflets d'Argent
165. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
166. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
167. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
168. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
169. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
170. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
171. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
172. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
173. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi
174. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
175. EHPAD de DUCLAIR L'Archipel
176. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade
177. EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège
178. EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines
179. EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beauvils
180. EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers
181. EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus
182. EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse
183. EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude ORPEA
184. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
185. EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois
186. EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA
187. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
188. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
189. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
190. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
191. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
192. EHPAD de LE HOULME La Source
193. EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés
194. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
195. EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière
196. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
197. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
198. EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières
199. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
200. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
201. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin
202. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
203. EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean
204. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
205. EHPAD de MARIGNY Les Hortensias

206. EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly
207. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité
208. EHPAD de MONT SAINT AIGNAN Les Iliades
209. EHPAD de MONTSENELLE La Haye-Montsenelle St Jean (CIAS de Montsenelle)
210. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
211. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
212. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
213. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
214. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
215. EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française
216. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
217. EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet
218. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
219. EHPAD de ROUEN Fondation Lamauve
220. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
221. EHPAD de ROUEN La Pleiade
222. EHPAD de ROUEN Les Sapins
223. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
224. EHPAD de RUGLES André Couturier
225. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
226. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose
227. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
228. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
229. EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie
230. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
231. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP
232. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV
233. EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi
234. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon
235. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
236. EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent
237. EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA
238. EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran
239. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
240. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
241. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan
242. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
243. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire
244. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe DomusVi
245. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
246. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
247. EHPAD de SASSETOT LE MAUCONDUIT Les Pâquerettes
248. EHPAD de SEES Anaïs
249. EHPAD de SEES Miséricorde

250. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
251. EHPAD de THAON Résidence du Parc
252. EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie
253. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
254. EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins
255. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
256. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
257. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
258. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
259. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
260. EHPAD de TRUN Pierre Wadier
261. EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)
262. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
263. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie
264. EHPAD de VIRE Symphonia
265. EHPAD d'ECOUCHE
266. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
267. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
268. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
269. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
270. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
271. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence Groupe Colisée
272. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
273. EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys
274. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
275. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
276. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
277. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
278. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
279. EHPAD du TREPORT Jean Ferrat
280. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
281. EHPAD Publics du Havre Les Escales
282. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
283. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
284. EPSM de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard
285. EPSM de CAEN (CHS)
286. Etablissement Public de Santé de BELLEME
287. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
288. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
289. FHF Fédération Hospitalière France
290. FHP Fédération Hospitalière Privée
291. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER
292. FNEHAD Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie

-
- 293. Fondation Bon Sauveur de La Manche
 - 294. Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde
 - 295. Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)
 - 296. France Alzheimer Manche
 - 297. France Assos Santé - URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé
 - 298. GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
 - 299. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche - EHPAD de REFFUVEILLE
 - 300. GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN
 - 301. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
 - 302. Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR
 - 303. Guillaume Centre Coordination en Cancérologie
 - 304. HAD de CAEN Croix Rouge Française
 - 305. HAD Soins Santé Argentan
 - 306. Hopital Asselin-Hedelin d'YVETOT
 - 307. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle
 - 308. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
 - 309. Hôpital local de SEES
 - 310. Hôpital privé de CAEN Saint Martin
 - 311. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
 - 312. Hôpital privé Pasteur EVREUX
 - 313. Hopital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME
 - 314. IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
 - 315. Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN
 - 316. Imagerie Médicale du 109 FLERS
 - 317. Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO
 - 318. IMS de BOLBEC
 - 319. ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
 - 320. Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA
 - 321. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA
 - 322. Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA
 - 323. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181
 - 324. Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA
 - 325. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA
 - 326. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA
 - 327. Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB
 - 328. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA
 - 329. Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB
 - 330. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
 - 331. Korian de RUGLES La Risle - MF - E081
 - 332. Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA

333. Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVB
334. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA
335. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143
336. Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA
337. Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA
338. LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF
339. Le Normandy
340. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
341. MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC
342. MAIA Bocage Ornaïs
343. MAIA Centre Orne ALENCON
344. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
345. MAIA Orne Est
346. Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON
347. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER
348. Maison de santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY
349. Maison de Santé GAILLEFONTAINE
350. Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine
351. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
352. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
353. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
354. MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne
355. MAS d'EPAIGNES
356. MAS d'EVREUX Home Nicolas
357. MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
358. NEOMA Business School
359. NEXEM
360. P2RS de Normandie - Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie
361. Planeth Patient
362. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
363. Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX
364. Polyclinique de DEAUVILLE
365. Polyclinique de La Baie AVRANCHES
366. Polyclinique de La Manche SAINT LO
367. Polyclinique de LISIEUX
368. Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
369. Polyclinique du Parc de CAEN
370. PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276
371. PSLA de COUTANCES
372. PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie
373. PSLA de LA HAYE DU PUIITS - Sisa Sabinius
374. PSLA de L'AIGLE

375. PSLA de SAINT JAMES
376. PSLA de VIRE du Bessin
377. PSLA du Canton d'Honfleur
378. PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE
379. PTA Sud Eure
380. PTA Vexin - Maison de Soins et de Promotion de la Santé
381. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
382. Radiologie de CAEN Saint Martin
383. RéPsy 76 Réhabilitation Psychosociale
384. Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)
385. Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP)
386. Réseau ONCO Normand
387. Réseau ONCO Normandie
388. Réseau Respect
389. Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE
390. RESOPAL Territoire de Dieppe
391. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
392. RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome
393. SELARL Maurice TUBIANA
394. SESAME Autisme Normandie Le Roncier
395. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais
396. SOS Médecins CAEN
397. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
398. TELAP
399. TELEPHARM
400. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
401. UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME
402. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen
403. URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie
404. URPS Infirmiers Normandie
405. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
406. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
407. Ville de CAEN
408. X-RAY Expert en radiologie

Sont convenus des stipulations suivantes :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **4 mai 2022**.

L'avenant 9 a pour objet :

- La modification de la dénomination d'un membre au sein du GCS Normand'e-santé ;
- Le retrait des membres du GCS Normand'e-santé ;
- L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
- Modification de la dénomination X-RAY EXPERT en **Groupe Radiologie de l'Estuaire - GRE** (Collège B « Ville »).
- S'est retiré du groupement, sur décision de l'assemblée générale du **4 mai 2022**, le **membre délibératif** du Collège B « Ville », Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY.
- Suite à la dissolution et à la cession de l'intégralité de ses actifs et passifs, le 19 octobre 2021, de l'association ONCO Normand, vers l'association ONCO Normandie :
 - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **4 mai 2022**, le **membre délibératif** du Collège D « Réseaux de santé et structures transversales » Réseau ONCO Normand.
- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **4 mai 2022**, les **membres délibératifs** suivants :

Collège B « Villes »

1. CPTS du Vexin Normand d'ETREPAGNY (27)
2. CPTS Sud Manche de VILLEDIEU LES POELES (50)
3. PSLA de VIMOUTIERS (61)
4. SISA SAINT GEORGES DE GROSEILLERS Pôle de Santé (61)
5. SOS Infirmiers de CAEN (14)
6. UC-IRSA de LA RICHE (37)

Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

1. Association d'Aide Rurale du Pays de Bray « La Brèche » FORGES LES EAUX (76)
2. Association du Grand Lieu, Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) EPAIGNES (27)
3. EHPAD de GRAINVILLE LA TEINTURIERE Anne-Françoise Leboulz (76)
4. EHPAD de LE DESERT Les Elides (50)
5. EHPAD-Résidence de FAUVILLE EN CAUX Bouic-Manoury (76)
6. FAM de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT La Margotiere APEI Région Dieppoise (76)
7. Les PEP 76 de ROUEN (76)

Collège D « Réseaux de santé et Structures Transversales »

1. AFM-TELETHON (76)
2. Appui Santé Caux Bray Albâtre DAC de MARTIN EGLISE (76)

Article III : Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme CAUET Christelle	15,96 €
Association Médicale des Urgences du Havre	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	15,96 €
Association Pierre Noal	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Aimez BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	15,96 €
AUB Santé de SAINT GREGOIRE	Etablissement sanitaire	1 boulevard de la Boutière CS 86846 35768 SAINT GREGOIRE	M. ROLLAND Philippe	15,96 €
Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	15,96 €
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	15,96 €
Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	15,96 €
Centre Hospitalier de BERNAY	Etablissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	Mme COTTON Sandrine	15,96 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	15,96 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	15,96 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. MARIE Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	15,96 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme ABOKI Camille	15,96 €
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	M. AUTRET Jean-Yves	15,96 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. PEAN Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Etablissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	15,96 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de L'AIGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	M. LE BRIERE Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Etablissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	M. DELAHAIS Olivier	15,96 €
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	15,96 €
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	15,96 €
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	M. RIFFLET Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère	Etablissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	M. BLOCH Yves	15,96 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	15,96 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	15,96 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. VILAIN Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estvan	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. MARIE Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE- DU-HARCOUET	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	Mme DELACLOS Marie	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALERY- EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	15,96 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. THOMAS Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. THOMAS Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR- AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme LEFRANC Laura	15,96 €
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. ALLOMBERT Joanny	15,96 €
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	15,96 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure- Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	Mme COTTON Sandrine	15,96 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Etablissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	15,96 €
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	15,96 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Clinique Bergouignan d'EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	15,96 €
Clinique Boucles de la Seine YVETOT	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	Mme LIEVREMONT Katia	15,96 €
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	15,96 €
Clinique de L'Abbaye FECAMP	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	15,96 €
Clinique de L'Europe ROUEN	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	15,96 €
Clinique des Essarts GRAND-COURONNE	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lylia	15,96 €
Clinique Des Ormeaux LE HAVRE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOUE-NGNINKEU Bertin	15,96 €
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. AUFFRET Patrick	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	15,96 €
Clinique Hemera YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	14 A Avenue Foch 76190 YVETOT	M. WAECHTER Emmanuel	15,96 €
Clinique Les Portes de l'Eure VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO Tristan	15,96 €
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	15,96 €
Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSE Marie Christine	15,96 €
Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	15,96 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	15,96 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	15,96 €
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	15,96 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	15,96 €
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRİKORIAN Myriam	15,96 €
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. Martin TRELCAT	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	15,96 €
Hopital Asselin-Hedelin d'YVETOT	Etablissement Public en Santé	7 rue du Champ de Courses 76190 YVETOT	Mme MOCHALSKI Michelle	15,96 €
Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	15,96 €
Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	15,96 €
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BOUCHARD Raphaël	15,96 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. VALES Stéphan	15,96 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	15,96 €
Hopital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	15,96 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	15,96 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	15,96 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	15,96 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	Mme PLEY Christelle	15,96 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	15,96 €
Polyclinique de La Baie AVRANCHES	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	15,96 €
Polyclinique de DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. LOUIS Patrick	15,96 €
Polyclinique de La Manche SAINT LO	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëning 50000 SAINT LO	M. AUFFRET Patrick	15,96 €
Polyclinique de LISIEUX	MCO privé	175 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. LOUIS Patrick	15,96 €
Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	15,96 €
Polyclinique du Parc de CAEN	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	15,96 €

Collège B – Collège « Ville »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Télémédecine de SAINT GEORGES	Association	Mairie 26 Grande Rue 50720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	M. SZWARC Grégory	39,47 €
Cabinet Médical EVREUX	Cabinet médical libéral de groupe	16 rue des Fusilles 27000 EVREUX	M. GIRAULT Christophe	39,47 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	39,47 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. MEISSONNIER Sylvain	39,47 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MEISSONNIER Sylvain	39,47 €
Centre de Soins Infirmiers ADN Santé CAEN	Association Loi 1901	6 avenue du Père Charles Foucauld 14000 CAEN	M. BLANCHET Alban	39,47 €
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme FIQUET LEVEQUE Corinne	39,47 €
CIM - Centre d'imagerie Médicale Saint Quentin	SCM Imagerie Médicale	31 Rue Saint-Quentin 14400 BAYEUX	M. PESCHARD Léo	39,47 €
CPTS du Vexin Normand d'ETREPAGNY	Association Loi 1901	3b rue Turgot 27150 ETREPAGNY	M. THIEBAULT Vincent	39,47 €
CPTS Sud Manche de VILLEDIEU LES POELES	89 GCS privé	Pole De Sante Liberal Et Ambulatoire 24 rue Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. RICHARD Anne-Laure	39,47 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	39,47 €
GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN	Groupement d'intérêt économique	16 rue Claude Bloch 14000 CAEN	M. BOULÉ Jean-Marc	39,47 €
Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	39,47 €
HAD Soins Santé Argentan	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD Anne	39,47 €
Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. LARDENOIS Laurent	39,47 €
Imagerie Médicale du 109 FLERS	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	39,47 €
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	39,47 €
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	39,47 €
Maison de santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY	SISA USB	8 route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. SCHUERS Matthieu	39,47 €
Maison de Santé GAILLEFONTAINE	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	39,47 €
Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	39,47 €
Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozel 50340 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	39,47 €
PSLA de VIMOUTIERS	Association déclarée	13 rue de Châtelet 61120 VIMOUTIERS	Mme TCHODIBIA Marie-Agnès	39,47 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PSLA de COUTANCES	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DELOLY Frédéric	39,47 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	39,47 €
PSLA de LA HAYE DU PUIITS - Sisa Sabinius	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUIITS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	39,47 €
PSLA de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	39,47 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	39,47 €
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	39,47 €
PSLA du Canton d'Honfleur	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	M. DELAMARE Christian	39,47 €
Radiologie de CAEN Saint Martin	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	M. PIEL Gérard	39,47 €
SELARL Maurice TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS	Mme WEBER Virginie	39,47 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	39,47 €
SISA SAINT GEORGES DE GROSEILLERS Pôle de Santé	Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires	3 rue du Jardin 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme LESECQ Maryline M. PIERRE Christophe	39,47 €
SOS Infirmiers de CAEN	Association Loi 1901	10 Rue du Château d'eau 14000 CAEN	Mme LEBLANC Marion	39,47 €
SOS Médecins CAEN	Association de type loi 1901	3 place Jean Nouzille	M. GUILLEMETTE Eric	39,47 €



Avenant n°9
Assemblée générale du 4 mai 2022

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
		14000 CAEN		
UC-IRSA de LA RICHE	Association	45 rue de la Parmentière BP 122 37521 LA RICHE CEDEX	M. MIJARES Emile	39,47 €
Groupe Radiologie de l'Estuaire – GRE	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	Dr PUECH Nicolas	39,47 €

Page 25 sur 51

Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme ZERGER Chloé	4,26 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORDIER Pascal	4,26 €
ADAPEI 27 IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	19 avenue du général de gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme WILLEKENS Erna	4,26 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,26 €
AMER - Association Médico Educative Rouennaise MONT CAUVAIRE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Domaine du Fossé 76690 MONT CAUVAIRE	Mme TAUPIN Françoise	4,26 €
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	4,26 €
APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande VIRE	Association Loi 1901	17 rue des Noës-Davy BP 50091 14504 VIRE CEDEX	M. REMONDIERE Luc	4,26 €
APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Route de Vernon 27510 TILLY	Mme GUTTON Anne	4,26 €
APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique à but non lucratif	3 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme BEAULIEU Marie-Christine	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme GALEA Nathalie	4,26 €
Association d'Aide Rurale du Pays de Bray « La Brèche » FORGES LES EAUX	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Boulevard Nicolas Thiéssé 76440 FORGES LES EAUX	M. Cheik Elola	4,26 €
Association du Grand Lieu MAS EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	ZAC La Bellerie 27260 EPAIGNES	Mme KMAIDIC Sylviane	4,26 €
Association Gaston Mialaret	Association Medico Sociale	4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	M. COCHET Samuel	4,26 €
Association La Pommeraie Jean Vanier CRIQUETOT-L'ESNEVAL	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 Route de Turretot 76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL	M. DROUIN Thomas	4,26 €
Association Le Pré de la Bataille de ROUEN	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	39 rue du Pré de la Bataille 76000 ROUEN	Mme LION Sophie	4,26 €
Association Sainte Marie - Saint Joseph	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,26 €
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	Mme MENARD Charlotte	4,26 €
CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN	Centre communal d'action sociale (CCAS)	Hôtel de Ville 10 place Napoléon - BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN	M. ARRIVE Benoît	4,26 €
CCAS de COUTANCES	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	Mme FOURNIER Delphine	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,26 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,26 €
CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY	Etablissement Sanitaire Médico-Social	62 rue des Ecoles 50710 CREANCES	Mme BERNARD Paule-Emmanuelle	4,26 €
CIAS des Pays de l'Aigle	Centre communal d'action sociale (CCAS)	5 place du Parc 61300 L'AIGLE	M. SELIER Jean	4,26 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6 avenue de Glattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,26 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	4,26 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur	Etablissement Social et Médico-Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	4,26 €
EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)	Établissement social et médico-social intercommunal	35 avenue Winston Churchill 61000 ALENCON	M. BLOTTIERE Patrick	4,26 €
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	4,26 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme DELCOURT Pauline	4,26 €
EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	21 rue Auguste Perret 76880 ARQUES LA BATAILLE	M. LECONTE Stéphane	4,26 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. CASSE Quentin	4,26 €
EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMALE	M. GUILARD Christophe	4,26 €
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,26 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	4,26 €
EHPAD de BEMECOURT L'Astérina	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	20 Chemin du Patrouillet 27160 BEMECOURT	Mme ROGER Micheline	4,26 €
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	4,26 €
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,26 €
EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	650 Rue R. Pinchon 76230 BOIS GUILLAUME	M. GAALOUL Naïm	4,26 €
EHPAD de BOIS L'EVEQUE Mishkane	Etablissement mdico-social	3 rue Carouge 76160 BOIS L'EVEQUE	M. RIO Richard	4,26 €
EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omeg'age	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	M. CANINO Thierry	4,26 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,26 €
EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	4,26 €
EHPAD de BREHAL Péreau-Lejantel	Établissement social et médico-social intercommunal	21 rue du Rallye - BP38 50290 BREHAL	Mme GHAZALI Latifa	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Etablissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme LEFRANC Laura	4,26 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. MACHURET Patrick	4,26 €
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. BLONDEAU Stéphane	4,26 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,26 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,26 €
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	Mme GODEL Corinne	4,26 €
EHPAD de CABOURG Les Héliades	Association Loi de 1901	6C avenue des Dunettes 14390 CABOURG	M. DAVID Lionel	4,26 €
EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,26 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme TALLET Sophie	4,26 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,26 €
EHPAD de CAEN La Demi-Lune Groupe DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPFER Gaëtan	4,26 €
EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emilie	4,26 €
EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA	Société Anonyme	92 rue Saint Martin 14000 CAEN	Mme VARIN Laëtitia	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	M. LOISON Joël	4,26 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	4,26 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,26 €
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	M. MEISSONNIER Sylvain	4,26 €
EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médecins	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme ELLEBOODE Laurence	4,26 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	Mme BERTHE Anne	4,26 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. DELAHAIS Olivier	4,26 €
EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,26 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet	Société par action simplifiée	5 impasse Boscop 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme GOHEL Françoise	4,26 €
EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,26 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,26 €
EHPAD de CESNY-BOIS- HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CETON Résidence Neyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,26 €
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	Mme BARBELIVIEN BUFFARD Caroline	4,26 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Buaille	Etablissement social et médico-social	7 rue de la Buaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUIFFARD Antoine	4,26 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Etablissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	Mme BAUDET Claire	4,26 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	Mme CRESSON Véronique	4,26 €
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. MEISSONNIER Sylvain	4,26 €
EHPAD de CONCHES-EN-OUCHE Les Reflets d'Argent	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilbaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYEMECK André	4,26 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. TROUCHAUD David	4,26 €
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	4,26 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	Mme BOUL Evelyne	4,26 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,26 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	4,26 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,26 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,26 €
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	4,26 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,26 €
EHPAD de DUCLAIR L'Archipel	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	89 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	M. DAYT Jean-Yves	4,26 €
EHPAD de FAUVILLE EN CAUX Résidence Bouic-Manoury	Établissement social et médico-social communal	373, rue Charles de Gaulle 76640 TERRE DE CAUX	Mme SCHRUB Sylvie	4,26 €
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CIHELKA Valérie	4,26 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,26 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullès 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOUE Thomas	4,26 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beauvils	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	M. GUILARD Christophe	4,26 €
EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers	EPSMS	43 rue de Spilsby 72130 FRESNAY SUR SARTHE	Mme KAKOL Michèle	4,26 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	M. GUILARD Christophe	4,26 €
EHPAD de GRAINVILLE LA TEINTURIERE Anne-Françoise Leboultz	Établissement social et médico-social communal	5 Rue des Écoles 76450 GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE	Mme SCHRUB Sylvie	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	4,26 €
EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude ORPEA	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	4,26 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,26 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINÉ Résidence l'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINÉ	M. VIVIER Laurent	4,26 €
EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA	Société Anonyme	37 rue de Serez 27750 LA COUTURE BOUSSEY	M. MOULIN Pierre-Olivier	4,26 €
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Flers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. LE BARRON Sandrine	4,26 €
EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	Mme GODEL Corinne	4,26 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	Mme DEPRez Amélie	4,26 €
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	4,26 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	Mme LANDAIS Camille	4,26 €
EHPAD de LE DESERT Les Elides	SAS	1 La Touperrerie 50620 LE DESERT	M. PAYSANT Frédéric	4,26 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	4,26 €
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés	Etablissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	M. VIGNESOULT Hervé	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,26 €
EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Chanceaux 61400 LE PIN LA GARENNE	Mme BACHELIER Michèle	4,26 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,26 €
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme NAVARRETE Brigitte	4,26 €
EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières	Société par Actions Simplifiées	80 rue Sainte-Marguerite 27100 LE VAUDREUIL	Mme VINCENT Christine	4,26 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. EUDE Stéphane	4,26 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,26 €
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,26 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme SRAYSSE Sophie	4,26 €
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	M. AUTRET Jean-Yves	4,26 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,26 €
EHPAD de MARIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	4,26 €
EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	Mme CEVAËR Valérie	4,26 €
EHPAD de MONT SAINT AIGNAN Les Iliades	Société anonyme	24 chemin de la planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN	Mme BOUIHOL Nathalie	4,26 €
EHPAD de MONTSENELLE La Haye-Montsenelle St Jean (CIAS de Montsenelle)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 route des Moulins Prétot Ste Suzanne 50250 MONTSENELLE	Mme BROCHARD Michèle	4,26 €
EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAYE	M. BOUET Jérôme	4,26 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LEBIGRE Danièle	4,26 €
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	4,26 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,26 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,26 €
EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française	Association Loi 191 Reconnu d'Utilité Publique	Route de Grandcamp Maisy 14520 PORT EN BESSIN HUPPAIN	Mme RANAIVOARISONA Vanina	4,26 €
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	4,26 €
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,26 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	4,26 €
EHPAD de ROUEN Fondation Lamauve	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	101 rue du Renard 76000 ROUEN	Mme LEMOINE Fabienne	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,26 €
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	Mme FOLLIOU Caroline	4,26 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,26 €
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme CHARNET Sonia	4,26 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme LEFRANC Laura	4,26 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. LECOQ Denis	4,26 €
EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE	Mme ARABEYRE Corinne	4,26 €
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,26 €
EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,26 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	M. AUTRET Jean-Yves	4,26 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY Julie	4,26 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périhérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV	Société mutualiste	1 Bis Avenue du Val l'Abbé 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DA CUNHA LEAL Sandrine	4,26 €
EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi	SAS	2 Rue des Brioleurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme PLEY Christelle	4,26 €
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,26 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	4,26 €
EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent	Société Anonyme	780 Rue de l'Exode 50000 SAINT LO	Mme LEPELLETIER Virginie	4,26 €
EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA	Société Anonyme	7 rue Marie de Vaudémont 27370 SAINT PIERRE DE BOSGUEARD	M. LE NOE Jérémy	4,26 €
EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran	Centre communal d'action sociale (CCAS)	18 Rue Dr Poirier 53370 SAINT PIERRE DES NIDS	M. GUILLOUX Philippe	4,26 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,26 €
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,26 €
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. LEBRETON Bertrand	4,26 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS DINA	4,26 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme Maïwenn THOËR LE BRIS	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe DomusVi	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOLOT Sylvie	4,26 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	11, rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	Mme BERTHE Anne	4,26 €
EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZALI Latifa	4,26 €
EHPAD de SASSETOT LE MAUCONDUIT Les Pâquerettes	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 rue du Moulin 76540 SASSETOT LE MAUCONDUIT	M. DESMIDT Jacques	4,26 €
EHPAD de SEES Anaïs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 rue Eiffel - CS 50287 61008 ALENCON CEDEX	M. BRUEL Pascal	4,26 €
EHPAD de SEES Miséricorde	EHPAD à but on lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. DISPA François	4,26 €
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,26 €
EHPAD de THAON Résidence du Parc	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme DAVENET Séverine	4,26 €
EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	4,26 €
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. BARBELIVIEN Rémi	4,26 €
EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,26 €
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,26 €
EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Jeanine	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	Mme GOHEL Françoise	4,26 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DELCOURT Pauline	4,26 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,26 €
EHPAD de TRUN Pierre Wadier	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. Riant Yves	4,26 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,26 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	4,26 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,26 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,26 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	Mme LEVY Sarah	4,26 €
EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents	Etablissement médico-Social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUIS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,26 €
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	M. EUDE Stéphane	4,26 €
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	M. AUTRET Jean-Yves	4,26 €
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. MEISSONNIER Sylvain	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme BUISSON Audrey	4,26 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence Groupe Colisée	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	M. DUPUIS Jean-Charles	4,26 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Établissement social et médico-social communal	4 Place Françoise de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,26 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,26 €
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	M. MEISSONNIER Sylvain	4,26 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,26 €
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,26 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,26 €
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	4,26 €
EHPAD du TREPORT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPORT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,26 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,26 €
EHPAD Publics du Havre Les Escales	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	Mme PARIS Anne	4,26 €
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,26 €
EPSM de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard	Etablissement social et médico-social départemental	162 rue de Montéglise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,26 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,26 €
FAM de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT La Margotiere APEI Région Dieppoise	Association Loi 1901 privée à but non lucratif	Route de Saint-Aubin 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	Mme COUVERT Nancy	4,26 €
Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)	Fondation	29 Avenue Maréchal Foch 78300 POISSY	Mme ANTONINI-CASTERA Hélène	4,26 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche - EHPAD de REFFUVEILLE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme Anne-Laure BUTAULT	4,26 €
IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahurs - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	4,26 €
IMS de BOLBEC	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	M. DANOS Thierry	4,26 €
ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	4,26 €
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La	M. SIGNABOUT Frédéric	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
		Brebiette 61100 ALENCON		
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,26 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	Mme VALLEE Cécilia	4,26 €
Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	M. BURDERZY Stéphane	4,26 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. PAIN Sandra	4,26 €
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEGRAND Carine	4,26 €
Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOU Thierry	4,26 €
Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTIVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,26 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,26 €
Korian de ROUEN Les Cent Clochers	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme BERNEVAL Gilles	4,26 €
Korian de RUGLES La Risle - MF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	M. PERNA Francis	4,26 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVB	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,26 €
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	4,26 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. MOREAU Jean-Philippe	4,26 €
Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées	Association loi 1901 ou assimilé	75 rue Emile Zola 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,26 €
Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	4,26 €
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Hélène	4,26 €
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélia	4,26 €
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	M. GEORGE Yann	4,26 €
MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3-5 rue de vaucelles 61250 VALFRAMBERT	Mme BIGOT-DURAND Stéphanie	4,26 €
MAS d'EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	M. DUCONGET Serge	4,26 €
MAS d'EVREUX Home Nicolas	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	M. GEORGE Yann	4,26 €
MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,26 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PEP 76	Association Loi 1901	4 rue du Bac 76000 CAEN	M. LACOMBLE Tonino	4,26 €
Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	4,26 €
SESAME Autisme Normandie Le Roncier	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	M. NACHE Catalin	4,26 €
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. CHARASSIER Gérard	4,26 €
UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	111 rue Herbeuse 76230 BOIS GUILLAUME	Mme VIARD Caroline	4,26 €

Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	27,03 €
ADMR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	M. SAVIER Olivier	27,03 €
AFM-TELETHON	Association reconnue d'utilité publique	30 boulevard de Verdun Les Portes de Diane 76120 LE GRAND QUEVILLY	M. VARIN Hervé	27,03 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Mariaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	27,03 €
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	27,03 €
Appui Santé Caux Bray Albâtre DAC de MARTIN EGLISE	Association déclarée	10 rue Jean Rédélé 76370 MARTIN EGLISE	M. MAGNAN Edouard	27,03 €
APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	27,03 €
Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. LECONTE Franck	27,03 €
Association Régionale NormanDys (ARN)	Association de type loi 1901	3 rue du Dr Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	27,03 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	27,03 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CLIC Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LAMOTTE Jean-François	27,03 €
Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	M VERZAUX Laurent	27,03 €
France Alzheimer Manche	Association	9 Rue Daniel 50200 COUTANCES	M. SAUNIER Jean	27,03 €
GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	27,03 €
Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,03 €
MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC	Association déclarée	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. GUILARD Christophe	27,03 €
MAIA Bocage Ornaïs	Association loi 1901	CLIC du Bocage - 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	27,03 €
MAIA Centre Orne ALENCON	Association	24 place de la Halle au Blé 61000 ALENCON	Mme GUILLOTTEL Nadège	27,03 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	Mme COQ Vanessa	27,03 €
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	M. LAMBOLEY Morgan	27,03 €
P2RS de Normandie - Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie	Association de type loi 1901	2 place Alfred de Musset Immeuble Sequoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,03 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	27,03 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	27,03 €
PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	27,03 €
PTA Sud Eure	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	27,03 €
PTA Vexin - Maison de Soins et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAIN SILBER Pierre	27,03 €
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTEBOIS Bénédicte	27,03 €
RéPsy 76 Réhabilitation Psychosociale	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	4 rue Paul Eluard - Bât 125 76360 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. THOMAS Vincent	27,03 €
Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)	Association de type loi 1901	3 rue du Docteur Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. GUILLOIS Bernard	27,03 €
Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP) Délégation permanente Céline LEBARBEY	Association de type loi 1901	Résidence « Les Lavandières » 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	27,03 €
Réseau ONCO Normandie Délégation permanente Florentin CLERE	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,03 €
Réseau Respect	Association déclarée	164 Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme BANSE Julie	27,03 €
RESOPAL Territoire de Dieppe	Association déclarée	894 Route de Rouen 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. COQUAIS Julien	27,03 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,03 €
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	Mme LE MAGNEN Pamela	27,03 €
TELAP	Association de type loi 1901	30 rue Fred Scamaroni 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	27,03 €
TELEPHARM	Association déclarée	44 rue aux Juifs 61200 ARGENTAN	Mme GENIN-COSSIN Christine	27,03 €

Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. CHESNAIS Didier
FHF Fédération Hospitalière France	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme JEANDET-MENGUAL Emmanèle / M. Philippe DURON
FHP Fédération Hospitalière Privée	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
France Assos Santé URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. GRAIC Yvon
NEXEM	Pôle ESS espace Malraux 5 esplanade François Rabelais 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme DREUX Christèle
SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées	EHPAD les jardins de Matisse 1 rue Lebourg 76120 GRAND QUEVILLY	M. VENARD Jean Marc
URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
URPS Infirmiers Normandie	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	Mme KERDAFFREC
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick

Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant
Communauté d'Agglomération EVREUX Portes de Normandie	Collectivité territoriale	9 rue Voltaire 27004 EVREUX	M. LEFRAND Guy
Département de l'Eure	Collectivité territoriale	14 Boulevard Georges Chauvin CS 72101 27021 EVREUX Cedex	M. LEHONGRE Pascal
NEOMA Business School	Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC)	1 rue Maréchal Juin - BP 215 76825 MONT SAINT AIGNAN CEDEX	M. LUCAS Matthieu
Ville de CAEN	Collectivité territoriale	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN Cedex 9	M. BRUNEAU Joël

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-15-00005

Arrêté du 15 novembre 2022 portant
approbation de l'avenant n°9 à la convention
constitutive du Groupe de Coopération Sanitaire
"Normand'E-santé"

**ARRÊTÉ DU 15 NOVEMBRE 2022 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°9
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE
« NORMAND'E-SANTE »**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHÉ en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » et « Groupement de coopération sanitaire Normand'e-santé » ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » et « Groupement de coopération sanitaire « Normand'e-santé » ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » ;

Vu la décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale de la société X-Ray Expert décidant la modification de dénomination de « X-Ray Expert » en « Groupe radiologie de l'estuaire-Gre » en date du 3 juillet 2019.

Vu le courrier du Délégué du Président de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Seine Maritime exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 16 novembre 2021 ;

Vu le courriel de la responsable de SOS Infirmiers Caen exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 25 novembre 2021 ;

Vu le courrier de la Directrice Générale du « Foyer d'accueil Médicalisé La Margotière » exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 9 décembre 2021 ;

Vu le courrier de la Directrice générale de l'EHPAD Anne-Françoise Le Boulitz exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 10 décembre 2021 ;

Vu le courrier de la Directrice Générale de l'EHPAD-Résidence Bouic-Manoury exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 10 décembre 2021 ;

Vu le courrier de l'Ancien Président de l'Association Réseau Onconormand exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 27 décembre 2021 ;

Vu le courrier du Directeur de l'UC-IRSA exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 16 février 2022 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Les Elides exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 22 février 2022 ;

Vu le courrier du Cabinet Infirmier Cerisy la salle-Roncey exprimant le souhait de retrait du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 27 janvier 2022 ;

Vu le courrier de l'Administrateur de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Manche exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 21 mars 2022 ;

Vu le courrier de la Présidente du PSLA de Vimoutiers exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 23 mars 2022 ;

Vu le courrier du Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Vexin Normand exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 24 mars 2022 ;

Vu le courrier du Président de l'association Appui Santé Caux Bray Albâtre exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 24 mars 2022 ;

Vu le courrier de la Directrice de la MAS de l'Association du Grand Lieu exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 7 avril 2022 ;

Vu le courrier du Directeur de l'Association d'Aide rurale du Pays de Bray « La brèche » exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 10 avril 2022 ;

Vu le courrier de la Directrice de la Direction des Actions Auprès des Familles de l'AFM-TELETHON et du Directeur du Service Régional Normandie exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 14 avril 2022 ;

Vu le courrier des co-gérants de la SISA SAINT GEORGES DES GROSEILLERS exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 17 avril 2022 ;

Vu le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » en date du 4 mai 2022 qui approuve à l'unanimité l'avenant N°9 de la convention ;

Vu la demande formulée en date du 1^{er} aout 2022 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°9 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand'e-santé » ;

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant N°9 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant N°9 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand'e-santé » portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) CEDEX 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 15 novembre 2022

Monsieur Thomas DEROCHE,

ARS de Normandie
Le Directeur D'Appui
de l'Appui à la Performance
Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé de Normandie

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-22-00003

Arrêté composition CISAAP - SAMSAH 14

Arrêté portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 6 décembre 2022 pour la création de places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique (10 places) et personnes avec troubles du spectre autistique (12 places) dans le département du Calvados

Le Directeur général de l'Agence
Régionale de santé de Normandie,

Le Président du Conseil
Départemental du Calvados,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 et suivants ainsi que les articles R313-1 et suivants ;
- Le code de la santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4 ;
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-Léonce DUPONT, en qualité de Président du Conseil Départemental du Calvados ;
- L'arrêté en date du 14 février 2020 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental du Calvados, modifié par arrêté du 22 octobre 2022 ;
- L'avis d'appel à projets du 13 juin 2022 relatif à la création de places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique (10 places) et personnes avec troubles du spectre autistique (12 places) dans le département du Calvados ;
- La décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

SUR PROPOSITIONS de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur des services du Conseil départemental du Calvados ;

ARRESENT

ARTICLE 1 : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental du Calvados, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 6 décembre 2022 chargée d'examiner les projets de création de places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique (10 places) et personnes avec troubles du spectre autistique (12 places) dans le département du Calvados :

Au titre des personnes qualifiées :

- Delphine LAVANDIER, Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados,
- Dr Fabienne CYPRIEN, Centre Ressources Autisme Calvados-Orne-Manche.

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Florence MESATFA-FESSY, Association Autisme Basse-Normandie,
- Claudine GUILY, UNAFAM Délégation du Calvados.

Au titre des personnels des services techniques :

- Alexis BALAINE, Direction de l'autonomie – Conseil Départemental du Calvados,
- Dr Cécile BONNEFOY, Mission santé mentale – Agence régionale de Santé de Normandie,
- Nathalie BREUIL, Direction de l'autonomie – Agence régionale de Santé de Normandie.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados et sur le site internet du Conseil départemental du Calvados :

- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Président du Conseil départemental du Calvados,
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

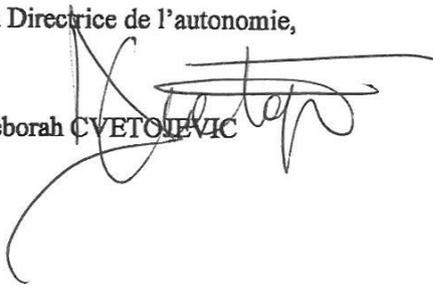
ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du Conseil départemental du Calvados sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados et sur le site internet du Conseil départemental du Calvados.

Fait à Caen, le **22 NOV. 2022**

**P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

La Directrice de l'autonomie,

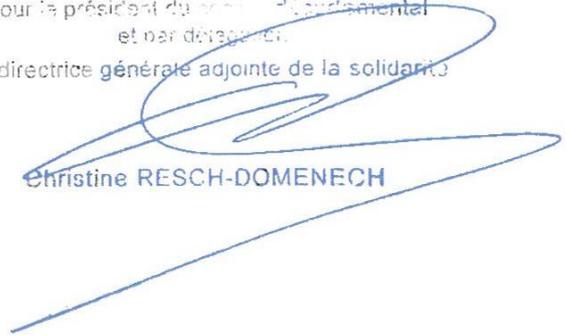
Déborah CVETOJEVIC



**P/ Le Président
du Conseil Départemental du Calvados**

Pour le président du conseil départemental
et par délégation.
La directrice générale adjointe de la solidarité

Christine RESCH-DOMENECH



ANNEXE

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Conseil départemental du Calvados ou son représentant,	1	Béatrice GUILLAUME Conseiller départemental du canton de Cabourg	Marie-Christine QUERTIER Conseillère départementale du canton de Caen 2
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant,	1	Directrice déléguée départementale du Calvados	Cadre de la Délégation départementale du Calvados
Conseil départemental du Calvados			
Représentants du Conseil départemental du Calvados	2	Directeur Général Adjoint de la solidarité	Représentant du Directeur Général Adjoint de la solidarité
		Directrice de l'Autonomie	Représentant de la Directrice de l'Autonomie
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la Direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la Direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	Bernard FRIGOUT USR - CGT	<i>à désigner</i>
		Odile LE DISERT UDS - CGT	Serge GIRAUD UDS - CGT
		Jean LEFEUVRE UTRC - CFDT	Annick DUBOIS UTRC - CFDT
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Bruno CHAMBON Handi Rare et Poly	Delphine DIA Handi Rare et Poly
		Annick HAISE APF	<i>à désigner</i>
		Sébastien MARIE HANDIUNI	François TATARD HANDIUNI

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Elise GAMBIER FHF	Thibault DUJOLS Mutualité Française
		Pascal CORDIER NEXEM	Thierry LARCHER FEHAP

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-17-00008

CISAAP 61 - Arrêté 2022-2025

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES AYANT UN MANDAT
PERMANENT POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE
SELECTION D'APPEL A PROJET SOUSCOMPETENCE CONJOINTE DE L'ARS DE NORMANDIE
ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Le Président du Conseil départemental de l'Orne,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 et suivants ainsi que les articles R313-1 et suivants ;
- Le code de la santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4 ;
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Christophe DE BALORRE, en qualité de Président du Conseil Départemental de l'Orne;
- La décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT :

- Les propositions de désignation effectuées par le Directeur général de l'ARS de Normandie et le Président du Conseil Départemental de l'Orne ;
- Les propositions effectuées par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour la représentation des usagers au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil départemental de l'Orne ;
- Les propositions effectuées par les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Conseil Départemental de l'Orne ;

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} : La commission d'information et de sélection d'appel à projet relative aux établissements et services médico-sociaux, placée sous la compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne, est composée comme suit :

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Conseil départemental de l'Orne ou son représentant,	1	Patrick RODHAIN Conseiller départemental du canton de Bretoncelles	Anick BRUNEAU Conseillère départementale du canton de Ceton
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant,	1	Directrice déléguée départementale de l'Orne	Cadre de la délégation départementale de l'Orne
Conseil départemental de l'Orne			
Représentants du Conseil départemental de l'Orne	2	Donatienne CASTEL-CHAPELAIS Directrice du Pôle Solidarités	Cadre du Pôle Solidarités
		Directrice de l'autonomie	Cadre du Pôle Solidarités
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la Direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la Direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	<i>à désigner</i>	<i>à désigner</i>
		Yves HERICOURT France Alzheimer	<i>à désigner</i>
		<i>à désigner</i>	<i>à désigner</i>
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Mireille WERNEER Autistes Citoyens	Florian AUFFRET Handichiens
		Thierry MATHIEU ADAPEI Orne	Cyrille LAUNAY Autisme Basse-Normandie
		Hervé BAGOT UNAFAM Orne	Jean-Marie DE JACQUELOT Fondation Normandie Génération

	Nbre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Laurent VIVIER FHF	Thibault DUJOLS Mutualité Française
		Yvan CARTEL FEHAP	Ismael LACHHEB NEXEM

ARTICLE 2 : Les membres désignés à l'article 1, titulaires et suppléants, disposent d'un mandat d'une durée de 3 ans à compter de la date de signature de présent arrêté. Ce mandat est renouvelable.

ARTICLE 3 : Les membres de la commission ne peuvent pas prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à une affaire inscrite à l'ordre du jour. Le cas échéant, les membres titulaires sollicitent leurs suppléants afin de les remplacer, sous réserve que ceux-ci puissent eux-mêmes prendre part aux délibérations.

ARTICLE 4 : Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission ayant voix délibérative peut donner un mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

ARTICLE 5 : Lorsque le représentant et le suppléant d'une association ou d'un organisme d'usagers sont empêchés pour l'examen d'un appel à projet, ils peuvent être remplacés par le représentant d'une autre association ou d'un autre organisme relevant de la même catégorie de membres qu'ils ont mandatés à cet effet, sous réserve que celui-ci n'ait pas un intérêt personnel à une affaire inscrite à l'ordre du jour.

ARTICLE 6 : Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de l'Orne et sur le site internet du Conseil Départemental de l'Orne :

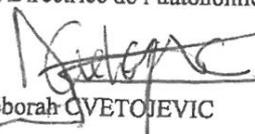
- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Président du Conseil départemental de l'Orne,
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application Télérecours citoyen : www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du Conseil départemental de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de l'Orne et sur le site internet du Conseil Départemental de l'Orne.

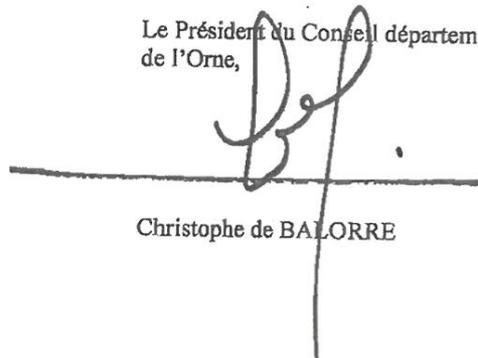
Fait à Caen, le **17 NOV. 2022**

P/Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé,

La Directrice de l'autonomie


Déborah CVETOJEVIC

Le Président du Conseil départemental
de l'Orne,


Christophe de BALORRE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-17-00011

ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022
PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU GHT EURE SEINE PAYS
D OUCHE AVENANT 5

ARRETE

En date du 17 novembre 2022 portant modification de la convention constitutive du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche - Avenant 5

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;
- VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie – Monsieur Thomas DEROCHE ;
- VU l'arrêté du 10 juillet 2018 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie publié le 10 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de Normandie ;
- VU la convention constitutive du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche en date du 29 juin 2016 ;
- VU l'avenant 1 à la convention constitutive du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- VU l'avenant 2 à la convention constitutive du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche entré en vigueur le 20 février 2019 ;
- VU les avenants 3 et 4 à la convention constitutive du GHT entrés en vigueur le 29 mai 2019 ;
- VU le courrier de demande de Mme Cotton, représentant le GHT Eure Seine Pays d'Ouche daté du 30 juin 2022 et reçu par mail en date du 22 août 2022 ;
- VU la concertation avec les directoires des établissements membres du GHT ;
- VU les avis des commissions des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques des établissements membres du GHT ;
- VU les avis des commissions médicales des établissements membres du GHT ;
- VU les avis des conseils de surveillance des établissements membres du GHT ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

VU l'information donnée aux comités techniques d'établissement des établissements membres du GHT ;
VU l'avenant 5 à la convention constitutive du GHT signé le 30 juin 2022 par l'ensemble des établissements membres du GHT;
VU la décision du Directeur général de l'ARS en date du 23 mai 2022, portant délégation de signature à compter du 23 mai 2022.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'avenant 5 de la convention constitutive du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche propose la sortie du centre hospitalier de l'Aigle pour permettre son intégration au GHT Orne-Perche-Saonais.

Article 2 :

Les modifications de la convention constitutive du GHT Eure-Seine Pays d'Ouche selon les termes présentés au sein de l'avenant 5 sont validées par le présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie à Rouen.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'ARS Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 17 novembre 2022

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-17-00009

ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022
PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU GHT ORNE PERCHE
SAONNOIS AVENANT 5 RELATIF A LA
COMMISSION MEDICALE DE GROUPEMENT ET
L INTEGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES

ARRETE

En date du 17 novembre 2022 portant modification de la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois - avenant 5 relatif à la commission médicale de groupement et l'intégration de nouveaux membres

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;
- VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie – Monsieur Thomas DEROCHE ;
- VU l'arrêté du 10 juillet 2018 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie publié le 10 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de Normandie ;
- VU la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois en date du 28 juin 2016 ;
- VU l'avenant 1 à la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois relatif au projet médico-soignant partagé ;
- VU l'avenant 2 à la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois relatif aux fonctions mutualisées ;
- VU l'avenant 3 à la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois relatif à la création d'un laboratoire de biologie commun de territoire ;
- VU l'avenant 4 à la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois relatif à la création d'une direction du système d'information et de l'organisation (DSIO) commune de territoire ;
- VU le courrier de demande d'intégration au GHT Orne-Perche-Saosnois du directeur délégué du Centre hospitalier de l'Aigle, Monsieur MINGER, daté du 5 août 2021 ;
- VU la concertation avec les directoires et les conseils de surveillance des établissements membres du GHT Orne-Perche-Saosnois ;
- VU les avis des commissions des soins infirmiers, de rééducation et médicotextiques et des communautés médicales des établissements membres du GHT Orne-Perche-Saosnois ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

VU les avis des comités techniques d'établissement des établissements membres du GHT Orne-Perche-Saosnois ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité stratégique du GHT Orne-Perche-Saosnois ;

VU l'avenant 5 à la convention constitutive consolidée du GHT Orne-Perche-Saosnois signé le 15 mars 2022 par l'ensemble des établissements membres du GHT ;

VU l'avenant 5 à la convention constitutive modifiée du GHT Eure Seine Pays d'Ouche signé le 30 juin 2022 par l'ensemble des établissements membres du GHT proposant la sortie du centre hospitalier de l'Aigle pour permettre son intégration au GHT Orne-Perche-Saosnois.

ARRETE

Article 1 :

Les modifications de la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois selon les termes présentés au sein de l'avenant 5 en date du 15 mars 2022 sont validées par le présent arrêté.

Article 2 :

La convention constitutive et ses avenants sont communicables sur demande conformément à l'article L. 311-1 et suivants du Code de référence administratif.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie à Rouen.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'ARS Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 17 novembre 2022

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-17-00010

ARRETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022
PORTANT MODIFICATION DU PERIMETRE DU
GHT EURE SEINE PAYS D OUCHE

ARRETE

En date du 17 novembre 2022 portant modification du périmètre du GHT Eure Seine Pays d'Ouche

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;

VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie – Monsieur Thomas DEROCHE ;

VU l'arrêté portant adoption du projet régional de santé, notamment les schémas régionaux d'organisation des soins de Basse-Normandie et de Haute-Normandie ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant composition du groupement hospitalier du territoire Eure Seine Pays d'Ouche ;

VU l'arrêté d'approbation par le Directeur Général de l'ARS en date du 17 novembre 2022 de l'avenant 5 à la convention constitutive du GHT Orne-Perche-Saosnois proposant l'admission du centre hospitalier de l'Aigle comme membre du GHT Orne-Perche-Saosnois ;

VU l'arrêté d'approbation par le Directeur Général de l'ARS en date du 17 novembre 2022 de l'avenant 5 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire Eure Seine Pays d'Ouche proposant la sortie du centre hospitalier de l'Aigle du GHT Eure Seine Pays d'Ouche ;

VU le courrier de demande de Mme Cotton, représentant le GHT Eure Seine Pays d'Ouche daté du 30 juin 2022 et reçu par mail en date du 22 août 2022 ;

Considérant la transformation de l'hôpital de Pacy sur Eure en Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique (Pacy-sur-Eure) en date du 01/08/2016 ayant fait l'objet d'un arrêté en date du 19 juillet 2016 ;

Considérant l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 25 juillet 2013 pris sur propositions du directeur général de l'ARS de Haute Normandie des 3 mai et 1^{er} juillet 2013 et actant la direction commune du Centre Hospitalier Saint-Jacques des Andelys, de l'EHPAD « Les quatre vents » d'Ecouis et l'EHPAD «Résidence Les Jardins» de Lyons-la-Forêt à compter du 1^{er} mai 2013 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 est modifié ainsi qu'il suit :

- Les mots « Centre hospitalier de l'Aigle » et « Centre hospitalier de Pacy sur Eure » sont supprimés.
- Les mots « Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gériatrique de Pacy-sur-Eure » sont ajoutés.

Les autres articles sont inchangés.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'ARS Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 17 novembre 2022.

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-21-00003

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE
SANTÉ DE DIEPPE EN DATE DU 21 NOVEMBRE
2022

ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;

VU les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé de Dieppe ;

VU l'arrêté modificatif N° 1 du 19 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de Dieppe ;

VU le courriel de l'UDAF du 30 septembre 2022 ;

VU le courriel du Groupement Hospitalier Caux Maritime du 21 septembre 2022 et du 21 novembre 2022 ;

VU le courriel de l'HAD Caux Maritime du 20 septembre 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-466 du 11 octobre 2022 du Président du Département de la Seine-Maritime ;

SUR PROPOSITION des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1: Le présent arrêté porte composition des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de Dieppe

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

- Docteur Yann POULINGUE (FHF) est nommé titulaire
- Docteur Bruno DELAMARE (FHF) est nommé suppléant du Docteur Yann POULINGUE

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Madame Soline RATTEZ (FNEHAD) est nommé suppléante de Madame Nathalie ETIENNE, en remplacement de Monsieur Jalel KRAEIM (FNEHAD)

2) Collège des représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

- Madame Elise DELACROIX (UDAF) est nommé suppléante de Madame Marie-José VION (UDAF)

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

- Madame Julia BRIVET est nommée titulaire
- Madame Hélène BROHY est nommée suppléante de Madame Julia BRIVET en remplacement de cette dernière

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Le Docteur Simon MARTINEZ (communauté psychiatrique de territoire) est nommé titulaire
- Madame Elodie AUGUSTO est nommée suppléante du Docteur Simon MARTINEZ

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de Dieppe, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est annexée au présent arrêté

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 21/11/22

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Valérie BILLARD (FHF)	Madame Anne LECLERQ (FHF)
Madame Florence BEGUE (FHF)	Madame Valérie CARPENTIER (FHF)
Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT (FHP)	Monsieur Jean-Benoît ZACHARIE (FHP)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marc KERLEAU (FHF)	En attente de désignation
Madame Camille VAULOUP (FHP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Anne CABARET (FHF)	Madame Lucie CHARDRON (FHF)
Monsieur Hervé PAUMARD (FHF)	Madame Virginie POIRIER (FHF)
Madame Séverine BELLEVILLE (NEXEM)	Monsieur Florent BARTHELEMY (NEXEM)
Madame Nancy COUVERT (UNAPEI)	Monsieur Bernard HONDERMARCK (UNAPEI)
Monsieur Yann POULINGUE (FHF)	Monsieur Bruno DELAMARE (FHF)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Marie LESECQ (PLANETH Patient)	Madame Isabelle DUHORNAY (PLANETH Patient)
Madame Zoé ROCLIN (ONM)	Madame Sophie MAILLARD (ONM)

Agence Régionale de Santé de Normandie
Délégation département du Calvados
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

En attente de désignation	En attente de désignation
---------------------------	---------------------------

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gaëtan THENARD (URML)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie LAMY (URPS infirmiers)	Monsieur Thierry LAURENT (URPS infirmiers)
Madame Catherine ADJERAD (URPS orthophonistes)	Monsieur Olivier GRUCHY (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)
Madame Danie BEURION (URPS orthoptistes)	Madame Flore COUTEL (URPS Pharmaciens)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CDS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Julien COQUAIS (DAC Caux Bray Albâtre)	Monsieur Pierre-Edouard MAGNAN (DAC Caux Bray Albâtre)
Monsieur Simon MARTINEZ (santé mentale)	Madame Elodie AUGUSTO
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie ETIENNE (FNEHAD)	Madame Soline RATTEZ (FNEHAD)

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean GODARD (CDOM)	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Martine DEMAREST (UNAFAM)	Monsieur Eric MEDRINAL (UNAFAM)
Madame Marie-José VION (UDAF)	Madame Elise DELACROIX (UDAF)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine DURUPT (CDCA – PA / MSA)	Mme Agnès GAZET (CDCA-PA / Petits frères des pauvres)
M. Didier QUINT (CDCA – PA / CFDT)	En attente de désignation
Madame Catherine CORGNET (CGT)	Monsieur Nicolas FLAHAUT (UNSA)
Monsieur Etienne DELARUE	En attente de désignation

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-François BLOC	Madame Agnès LALOI

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Monsieur André GAUTIER	Monsieur Vincent RENOUX

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Madame Julia BRIVET	Madame Hélène BROHY

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel BARBIER (Conseiller communautaire de la communauté des communes des Villes Sœurs)	Monsieur Laurent JACQUES (Communauté des communes des Villes Sœurs)
En attente de désignation	En attente de désignation

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie LUCOT-AVRIL (Maire d'Aumale)	Monsieur Christian ROUSSEL (Maire de Rieux)
Monsieur Sébastien JUMEL (Conseiller municipal de Dieppe)	Madame Marie-Luce BUICHE (Adjointe au Maire de Dieppe)

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

- Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pascal VION (Sous-Préfet de Dieppe)	Madame Sophie PARISOT-MARIANI (Secrétaire Générale)

- Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Madame Christel MENDY (CPAM)	Madame Delphine BOULAN (CPAM)
Madame Claude DELACOUR (CARSAT)	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Philippe LECORNU (Mutualité Française)
En attente de désignation

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-21-00005

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE
SANTÉ DE ROUEN ELBEUF EN DATE DU 21
NOVEMBRE 2022

ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE ROUEN ELBEUF

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;

VU les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf ;

VU l'arrêté modificatif N°1 du 19 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf ;

VU le courriel du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 26 septembre 2022 ;

VU le courriel du CH du Rouvray en date du 9 novembre 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-466 du 11 octobre 2022 du Président du Département de la Seine-Maritime ;

SUR PROPOSITION des autorités et instances chargées de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Monsieur Franck ESTEVE (Directeur du CH du Rouvray) est nommé titulaire
- Madame Camille ABOKI (CH du Rouvray) est nommée suppléante de Monsieur Franck ESTEVE

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Le Docteur Claire GUEDON est nommée suppléante du Docteur Marianne Lainé

3) Collège des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

- Madame Delphine DURAMÉ est nommée suppléante de Madame Nathalie LECORDIER

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

- Madame Julia BRIVET est nommée titulaire
- Madame Hélène BROHY est nommée suppléante de Madame Julia BRIVET en remplacement de cette dernière

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de Rouen-Elbeuf, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de Rouen-Elbeuf.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 21/11/2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHÉ

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE ROUEN ELBEUF

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Véronique DESJARDINS (FHF)	Madame Séverine VENDRAME (FHF)
Madame Caroline POULLAIN-VIARD (FEHAP)	Monsieur Didier POILLERAT (FHF)
Monsieur Eric JARLAUD (FHP)	Madame Elise LEBOURG (FHP)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gaël FOULDRIN (FHF)	Monsieur Pierre MICHEL (FHF)
Monsieur Thibault SIMON (FHF)	Monsieur Frédéric BOUNOURE (FHF)
Monsieur Samer NAFEH (FHP)	Madame Valérie BOURGEOIS (FHP)

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Kalia BOUGUERRA (FEHAP)	Madame Laurie SALVEZ (FHF)
Madame Mathilde MAIRY (FHF)	Madame Mylène FLAMENT (FHF)
Monsieur Khaled DJEKBOUBI (NEXEM)	Madame Angélique TOCQUEVILLE (NEXEM)
Monsieur Jean-Marc VENARD (SYNERPA)	Madame Audrey PINEL-LAUBIES (SYNERPA)
Madame Sophie LION (UNAPEI)	Madame Margaux BEUCHER (URIOPSS)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Elodie MARRO (PLANETH Patient)	Madame Anne THUILLIER LEGOFF (PLANETH Patient)
Madame Marine LOUVIGNY (Médecins du monde)	Monsieur Louis MILLIMOUNO (AIDES)
Madame Marion BOUCHER LE BRAS (PSN)	Madame Isabelle LANDREAU (PSN)

Agence Régionale de Santé de Normandie
Délégation département du Calvados
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno BUREL (URML)	Monsieur Pierre HURTEBIZE (URML)
Monsieur Marc DURAND-REVILLE (URML)	Monsieur Frédéric JEGOU (URML)
Madame Karine SIMON (URML)	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Monsieur Thierry LAURENT (URPS IDE)	Monsieur Dorian HULOT (URPS biologistes)
Madame Flore COUDEL (URPS pharmaciens)	Madame Danie BEURION (URPS orthoptistes)
Madame Virginie BODET (URPS orthophonistes)	Monsieur Patrice LEPRINCE (URPS masseurs kinésithérapeutes)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
Monsieur Hugo MÉTAIREAU (SIREHN-IMG)	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques FRICHET (CPTS Bray-Bresle)	Madame Frédérique ESTIENNE (CPTS Bray-Bresle)
Monsieur Dominique LEVITRE (FNCS)	Monsieur Alain DELAMARE (FNCS)
Madame Marie-Pascale MONGAUX (DAC TUC GCSMS)	En attente de désignation
Monsieur Franck ESTEVE	Madame Camille ABOKI
En attente de désignation	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Monsieur Richard OUIN (FNEHAD)	Madame Malika CHERRIERE (FNEHAD)

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Madame Marianne LAINÉ (CDOM)	Madame Claire GUEDON (CDOM)

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PEREZ (CLCV – Association défense Consommateurs/Usagers)	En attente de désignation
Madame Simone MOREL (France Alzheimer)	En attente de désignation
Monsieur Jean-Louis MIGLIERINA (La Ligue contre le cancer)	En attente de désignation
Madame Katherine COEUFF (UDAF)	En attente de désignation
Monsieur Olivier PENNARUN (Le Lien)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Pierre VALOGNES (UTR CFDT)	Monsieur Jacky COUDRAY (CGT)
Monsieur Daniel DELABARRE (CFE-CGC)	Monsieur Didier QUINT (CFDT)
Monsieur Jean-François CABOT (CFDT)	Monsieur Lionel STURM (Handisport)
Monsieur Maxime MERELO (FHF)	Monsieur Mammar HAFSAOUI (Sésame autisme Normandie)

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD	Madame Aline LOUISY-LOUIS

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie LECORDIER	Madame Delphine DURAMÉ

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Madame Julia BRIVET	Madame Hélène BROHY

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants

Madame Charlotte GOUJON (Vice-présidente à la Métropole de Rouen Normandie)	Madame Chloé ARGENTIN (Conseillère métropolitaine à la Métropole de Rouen Normandie)
En attente de désignation	En attente de désignation

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Monsieur Xavier LEFRANCOIS (Maire de Neufchâtel-en-Bray)	Madame Sophie CARPENTIER (Conseillère municipale de Rouen)
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aurélien DIOUF (Secrétaire Général Adjoint)	Monsieur Bernard COUSIN (Directeur de la coordination et de l'appui territorial)

b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mamadou SALL (CPAM)	En attente de désignation
Madame Annick ALLEAUME (CARSAT)	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
Madame Bénédicte PERCHERON – Mutualité Française
Monsieur Jean-Luc BRIERE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-11-21-00004

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE
SANTÉ DU HAVRE EN DATE DU 21 NOVEMBRE
2022

ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAVRE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;

VU les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé du Havre ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 16 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;

VU l'arrêté n° 2022-466 du 11 octobre 2022 du Président du Département de la Seine-Maritime ;

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Délégation département du Calvados
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



 Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

SUR PROPOSITION des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé du Havre est complétée ou modifiée comme suit :

3) Collège des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

- Monsieur Pascal CRAMOISAN est nommé suppléant de Madame Florence THIBAUDEAU-RAINOT

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

- Madame Julia BRIVET est nommée titulaire
- Madame Hélène BROHY est nommée suppléante de Madame Julia BRIVET

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé du Havre, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire du Havre.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé du Havre est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 21/11/2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Délégation département du Calvados
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars-normandie.sante.fr



Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAVRE

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Christelle CAUET (FEHAP)	Monsieur Jérôme RIFFLET (FHF)
Monsieur Richard LEFEVRE (FHF)	Monsieur Martin TRELCAT (FHF)
Madame Agnès COURCIERAS (FHP)	Monsieur Stephan VALES (FHP)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain FUSEAU (FHF)	Monsieur Modou DIOP (FHF)
Madame Corinne PERAY (FHF)	En attente de désignation
Monsieur Mustapha KADRI (FHP)	En attente de désignation

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe DOUIS (FEHAP)	Madame Cécile LECUYER (FEHAP)
Madame Sylvie SCHRUB (FHF)	Monsieur Bruno BAVARD (FHF)
Madame Catherine BAZIN HURTEBIZE (NEXEM)	Monsieur Tonino LACOMBLE (NEXEM)
Madame Mélanie DUPRE (SYNERPA)	Madame Anaïs GUEYE (URIOPSS)
Madame Virginie LE CLERC (UNAPEI)	Monsieur Michel CAPPE (UNAPEI)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Sylvie MOLCARD (PLANETH Patient)	Madame Morgane LEQUERNEC (PLANETH Patient)
Madame Tiphaine ALONZO (PSN)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

Agence Régionale de Santé de Normandie
Délégation département du Calvados
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

• **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Laurent VERZAUX (URML)	En attente de désignation
Monsieur Thierry DELASTRE (URML)	En attente de désignation
Monsieur Marc MIGRAINE (URML)	En attente de désignation

• **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Madame Julietta CHANG (URPS Infirmiers)	Madame Betty BUQUET (URPS Infirmiers)
Monsieur Christophe DELPLANQUE (URPS Pharmaciens)	Madame Claire BARRIER (URPS Pédicures Podologues)
Madame Clémence REBEUF (URPS Orthophonistes)	Madame Charlotte TESTAERT (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)

e) **Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- des centres de santé (CS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Matthieu BLONDET (MSP Le Havre Flaubert-Tandem Médical)	Monsieur Xavier LAGARDE (MSP Le Havre Flaubert-Tandem Médical)
Madame Elsa FAGOT (CPTS Grand Havre)	Madame Elise PALFRAY (CPTS Grand Havre)
Madame Claire PONTY (DAC Seine et Mer)	En attente de désignation
Madame Laurence BIARD (Santé mentale GHH)	Monsieur Olivier LEGAT (Santé mentale GHH)
En attente de désignation	En attente de désignation

g) **Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie LARCHER (FNEHAD)	Madame Blandine DAUSSY (FNEHAD)

h) **Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Agence Régionale de Santé de Normandie
 Délégation département du Calvados
 Espace Claude Monet
 2, place Jean Nouzille
 CS 55035
 14050 CAEN Cedex
 Tél : 02.31.70.96.96
www.ars-normandie.sante.fr



Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pierre HURTEBIZE (CDOM)	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Béatrice ROUSSEL (UDAF)	En attente de désignation
Madame Anne-Marie BEAUVAIS (France Alzheimer)	En attente de désignation
Madame Brigitte FOUSSE (UNAFAM)	En attente de désignation
Monsieur Patrick GROS (ADMD)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Monsieur Xavier LEMARCIS (CDCA – PA)	Madame Claudie ALEXANDRE-LEMESLE (FENARA)
Madame Corinne QUEVAL (UNSA – PA)	En attente de désignation
Monsieur Jean-Paul DEHEDIN (UNA Normandie)	En attente de désignation
Monsieur Jean-Pierre SIMON (APPAJH)	Madame Françoise MARRÉ (Association Asperger Family)

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Madame Malika CHERRIERE	Monsieur Augustin BOEUF

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Madame Florence THIBAUDEAU-RAINOT	Monsieur Pascal CRAMOISAN

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Agence Régionale de Santé de Normandie
Délégation département du Calvados
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS Normandie procède au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de votre dossier, d'information, de communication externe non transmissibles à des tiers. Le traitement est exclu de toute sollicitation commerciale. Vos données sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et ne sont destinées qu'aux seuls agents du service communication. Vos données de connexion peuvent être exploitées à des fins purement statistiques. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable des traitements ou au Délégué à la Protection des Données ars-normandie-juridique@ars.sante.fr.

Titulaire	Suppléant
Madame Julia BRIVET	Madame Hélène BROHY

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jérôme DUBOST (Vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)	Madame Jocelyne GUYOMAR (Conseillère de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)
Monsieur Dominique METOT (Vice-président de Caux Seine Agglo)	En attente de désignation

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Monsieur François AUBER (Maire de Saint-Jouin-Bruneval)
Madame Virginie RIVIERE (Maire de Thérouldeville)	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gilles QUENEHERVE (Sous-préfet du Havre)	Madame Julia LE FUR (Secrétaire générale)

a) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Madame Cathy PREVOST (CPAM)	Monsieur Thierry BROUT (CPAM)
Madame Annick ALLEAUME (CARSAT)	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
Monsieur Gilles DESBROUSSES (Mutualité Française)
En attente de désignation



Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2022-11-22-00002

Arrêté n°197/2022 en date du 22 novembre 2022
- Portant autorisation de pêche exceptionnelle
de Coquille Saint-Jacques (*Pecten Maximus*) pour
la fête du hareng et de la Coquille Saint-Jacques
de Fécamp



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 22 novembre 2022

**Service Réglementation et
Contrôle des Activités Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n°197/2022

**Portant autorisation de pêche exceptionnelle de Coquille Saint-Jacques (*Pecten Maximus*) pour la
fête du hareng et de la Coquille Saint-Jacques de Fécamp**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 mai 2003 modifié portant réglementation de la pêche des coquilles Saint-Jacques ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant approbation de la délibération n°B45/2020 Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 août 2021 portant approbation de la délibération n° B48/2021 du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins portant modification de la délibération n° B45/2020 (arrêté du 21 août 2020) portant approbation de la délibération n°B45/2020 Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°103/2021 du 18 août 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°191/2022 du 15 novembre 2022 rendant obligatoire la délibération n°2022/CSJ-BDS-E-28 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie fixant les conditions d'exploitation de la Coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) sur le gisement « Baie de Seine » pour la campagne de pêche 2022/2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°186/2022 du 10 novembre 2022 Fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le secteur « Baie de Seine » ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 août 2020 et du 13 juin 2022 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Normandie et en Hauts-de-France, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n°1669/2021 du 16 novembre 2021 et n°1190/2022 du 16 juin 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie du 16 novembre 2022 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le navire inscrit sur la liste jointe en annexe du présent arrêté fournie par le CRPMEM de Normandie est autorisé à pêcher de manière exceptionnelle des Coquilles Saint-Jacques le vendredi 25 novembre 2022 de 16h00 à 17h30, pour la fête de la Coquille Saint-Jacques de Fécamp dans le secteur de la Baie de Seine.

Le navire autorisé à pêcher par le présent arrêté ne pourra pas pêcher la coquille Saint-Jacques le lundi 28 novembre 2022.

Article 2 :

La pêche s'effectue dans le respect des dispositions des arrêtés susvisés notamment pour les dispositions relatives aux quotas, engins de pêche, nombre de débarques, ainsi que les dispositions des arrêtés en vigueur relatives au régime de zone de pêche.

Les pêches réalisées sont destinées uniquement à la fête de la Coquille Saint-Jacques de Fécamp des samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022.

La vente des produits de la pêche se fera sous le contrôle de l'organisme en charge de la fête.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
**L'adjoint au chef du service
du contrôle des activités maritimes**

Pierre MAIZIERES



Destinataires :

CNSP – CROSS Etel	Nord
Préfectures de Normandie et des Hauts de France	DI Douanes de Rouen
PREMAR Manche-mer du Nord	Criées
DPMA – BGR	CNPMEM , CRPMEM de Normandie, Hauts-de-France et
DDTM-DML 50,14,76,80/62,59, 22,35,29	Bretagne
DDPP 50,14,76,80/62,59, 22,35,29	OP FROM NORD, OPN, CME
Groupelement de gendarmerie maritime Manche Mer du	DIRM MEMN, DIRM NAMO, moyens nautiques

Annexe à l'arrêté 197/2022 en date du 22 novembre 2022

Liste des navires et armateurs bénéficiaires de la dérogation

NAVIRE	ARMATEUR	IMMATRICULATION
LE MAXIMUM	Ludovic THIEULENT	FC 707 900

L'adjoint au chef de service
du contrôle des activités maritimes
Philippe MAÏSÈRES

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2022-11-22-00001

Arrêté n°198/2022 en date du 22 novembre 2022
- Portant autorisation de pêche exceptionnelle
de Coquille Saint-Jacques (*Pecten Maximus*) pour
la fête de la Coquille Saint-Jacques de
Grancamp-Maisy



Le Havre, le 22 novembre 2022

**Service Réglementation et
Contrôle des Activités Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n°198/2022

**Portant autorisation de pêche exceptionnelle de Coquille Saint-Jacques (*Pecten Maximus*) pour la
fête de la Coquille Saint-Jacques de Grancamp-Maisy**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 mai 2003 modifié portant réglementation de la pêche des coquilles Saint-Jacques ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant approbation de la délibération n°B45/2020 Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 août 2021 portant approbation de la délibération n° B48/2021 du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins portant modification de la délibération n° B45/2020 (arrêté du 21 août 2020) portant approbation de la délibération n°B45/2020 Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°103/2021 du 18 août 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°191/2022 du 15 novembre 2022 rendant obligatoire la délibération n°2022/CSJ-BDS-E-28 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPEM) de Normandie fixant les conditions d'exploitation de la Coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) sur le gisement « Baie de Seine » pour la campagne de pêche 2022/2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°186/2022 du 10 novembre 2022 Fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le secteur « Baie de Seine » ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 août 2020 et du 13 juin 2022 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Normandie et en Hauts-de-France, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n°1669/2021 du 16 novembre 2021 et n°1190/2022 du 16 juin 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie du 16 novembre 2022 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les navires inscrits sur la liste jointe en annexe du présent arrêté fournie par le CRPMEM de Normandie sont autorisés à pêcher de manière exceptionnelle des Coquilles Saint-Jacques le vendredi 25 novembre 2022 de 16h00 à 17h30, pour la fête de la Coquille Saint-Jacques de Grandcamp-Maisy dans le secteur de la Baie de Seine.

Les navires autorisés à pêcher par le présent arrêté ne pourront pas pêcher la coquille Saint-Jacques le lundi 28 novembre 2022.

Article 2 :

La pêche s'effectue dans le respect des dispositions des arrêtés susvisés notamment pour les dispositions relatives aux quotas, engins de pêche, nombre de débarques, ainsi que les dispositions des arrêtés en vigueur relatives au régime de zone de pêche.

Les pêches réalisées sont destinées uniquement à la fête de la Coquille Saint-Jacques de Grandcamp-Maisy des samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022.

La vente des produits de la pêche se fera sous le contrôle de l'organisme en charge de la fête.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
**L'adjoint au chef du service
du contrôle des activités maritimes**

Pierre MAIZIERES

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel	Nord
Préfectures de Normandie et des Hauts de France	DI Douanes de Rouen
PREMAR Manche-mer du Nord	Criées
DPMA – BGR	CNPMEM , CRPMEM de Normandie, Hauts-de-France et Bretagne
DDTM-DML 50,14,76,80/62,59, 22,35,29	OP FROM NORD, OPN, CME
DDPP 50,14,76,80/62,59, 22,35,29	DIRM MEMN, DIRM NAMO, moyens nautiques
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du	

Annexe à l'arrêté 198/2022 en date du 22 novembre 2022

Liste des navires et armateurs bénéficiaires de la dérogation

NAVIRE	ARMATEUR	IMMATRICULATION
BISON FUTE	BEUVE ARNAUD	CN403638
DIONYSOS	THOMAS NICOLAS	CN764577
EMAVADEL	LE SERT EMMANUEL	CN614203
NATHALIE	RABASSE SEBASTIEN	CN916077
VIKING	DESPEZELLE ROMAIN	CN829320
GLAKEV	CORDIER YOANN	CN689043
LE CAP	CAILLOUEY XAVIER	CN777685
TELEMAQUE	MARION JEAN BAPTISTE	CN935061
LE RETOUR	LECAPLAIN PIERRE HENRI	CN785270

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-24-00003

Décision du 24/11/22 portant nomination des
membres du bureau de vote électronique
compétent pour le scrutin CSA DRAAF
Normandie relevant du système de vote
électronique du ministère de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire pour les élections
professionnelles fixées du 1er au 8 décembre
2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 24/11/2022

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CSA DRAAF Normandie relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1 et R. 813-72-1 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural, notamment son article 55-1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives

paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 modifié relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social du ministère chargé de l'agriculture et de certains établissements publics qui lui sont rattachés pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022, notamment son article 9,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CSA DRAAF est fixée, conformément l'article 9 de l'arrêté du 11 octobre 2022 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	Olivier DEGENMANN	
Secrétaire	Rémi LAFOREST	
Assesseur	Valérie GARNIER	
Délégué de liste titulaire	Marc TRENCHARD	FO
Délégué de liste suppléant	Yoann LE LOUARNE	FO

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le mercredi 30 novembre 2022 à 9 heures au service DRAAF Normandie, 6, boulevard Général Vanier, 14070 CAEN, CEDEX 5, en vue de procéder au pré-scellement de l'urne électronique.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la publication des résultats et signature de son procès-verbal le 8 décembre 2022.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait le 24/11/2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie,



Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-24-00004

Décision du 24/11/22 portant nomination des
membres du bureau de vote électronique
compétent pour le scrutin de la commission
consultative paritaire des catégorie A (CCPR-A)
relevant du système de vote électronique du
ministère de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire pour les élections professionnelles
fixées du 1er au 8 décembre 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 24/11/2022

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission consultative paritaire de catégorie A (CCPR-A) relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1 et R. 813-72-1 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural, notamment son article 55-1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives

paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 modifié relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social du ministère chargé de l'agriculture et de certains établissements publics qui lui sont rattachés pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022, notamment son article 9,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CCPR-A est fixée, conformément l'article 9 de l'arrêté du 11 octobre 2022 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	Chris VAN VAERENBERGH	
Secrétaire	Rémi LAFOREST	
Assesseur	Frédérique EYHERABIDE	
Assesseur	Alain PINDARD	
Délégué de liste titulaire	Aimeric CHEVALIER	FO
Délégué de liste titulaire	Laurence NOISETTE	UNSA
Délégué de liste suppléant	Nicolas MARTEL	UNSA
Délégué de liste titulaire	Nicolas LE BORGNE	Elan commun
Délégué de liste titulaire	Karine PILON	CFDT

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le mercredi 30 novembre 2022 à 9 heures au service DRAAF Normandie, 6, boulevard Général Vanier, 14070 CAEN, CEDEX 5, en vue de procéder au pré-scellement de l'urne électronique.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la publication des résultats et signature de son procès-verbal le 8 décembre 2022.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait le 24/11/2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie,



Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-24-00002

Décision du 24/11/22 portant nomination des
membres du bureau de vote électronique
compétent pour le scrutin de la commission
consultative paritaire des catégories B et C
(CCPR-B et C) relevant du système de vote
électronique du ministère de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire pour les élections
professionnelles fixées du 1er au 8 décembre
2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 24/11/2022

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission consultative paritaire des catégories B et C (CCPR-B&C) relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1 et R. 813-72-1 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural, notamment son article 55-1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives

paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 modifié relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social du ministère chargé de l'agriculture et de certains établissements publics qui lui sont rattachés pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022, notamment son article 9,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CCPR-B&C est fixée, conformément l'article 9 de l'arrêté du 11 octobre 2022 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	Chris VAN VAERENBERGH	
Secrétaire	Rémi LAFOREST	
Assesseur	Frédérique EYHERABIDE	
Assesseur	Alain PINDARD	
Délégué de liste titulaire	Laurence NOISETTE	UNSA
Délégué de liste suppléant	Nicolas MARTEL	UNSA
Délégué de liste titulaire	Nicolas LE BORGNE	Elan commun
Délégué de liste titulaire	Karine PILON	CFDT
Délégué de liste titulaire	Mathilde SENAY	FO

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le mercredi 30 novembre 2022 à 9 heures au service DRAAF Normandie, 6, boulevard Général Vanier, 14070 CAEN, CEDEX 5, en vue de procéder au pré-scellement de l'urne électronique.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la publication des résultats et signature de son procès-verbal le 8 décembre 2022.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait le 24/11/2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie,



Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-24-00001

Décision du 24/11/22 portant nomination du
bureau de vote électronique compétent pour le
scrutin CSA régional de l'enseignement agricole
(CSA-REA) relevant du système de vote
électronique du ministère de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire pour les élections
professionnelles fixées du 1er au 8 décembre
2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Décision du 24/11/2022

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CSA régional de l'enseignement agricole Normandie (CSA-REA) relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1 et R. 813-72-1 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural, notamment son article 55-1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 modifié relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social du ministère chargé de l'agriculture et de certains établissements publics qui lui sont rattachés pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022, notamment son article 9,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin CSA-REA Normandie est fixée, conformément l'article 9 de l'arrêté du 11 octobre 2022 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	VAN VAERENBERGH Chris	
Secrétaire	PINDARD Alain	
Assesneur	EYHERABIDE Frédérique	
Délégué de liste titulaire	LOPES Florent	UNSA Fonction Publique
Délégué de liste suppléant	NOISETTE Laurence	UNSA Fonction Publique
Délégué de liste titulaire	GILOT Nicolas	FO Agriculture
Délégué de liste suppléant	SEKULA Rachel	FO Agriculture
Délégué de liste titulaire	LE BORGNE Nicolas	L'Elan commun (CGT, SNETAP, SNUITAM SUD)
Délégué de liste suppléant	LEPELTIER Pascal	L'Elan commun (CGT, SNETAP, SNUITAM SUD)
Délégué de liste titulaire	PILON Karine	CFDT
Délégué de liste suppléant	HOUASSI Boumediene	CFDT

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le mercredi 30 novembre 2022 à 9 heures au service à la DRAAF Normandie, 6 Bd Général Vanier – 14070 CAEN Cedex, en vue de procéder au pré-scellement de l'urne électronique.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la publication des résultats et signature de son procès-verbal le 8 décembre 2022.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie,

Fait le 24/11/2022



Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-21-00007

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE -EARL HELLARD



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT
Gestionnaire du contrôle des structures
Tél: 02.32.29.60.19
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le 23/08/2022

Le Préfet de l'Eure à

EARL HELLARD
FERME DE LA MALMAISON
ROUTE DE LA COUTURE

27540 IVRY LA BATAILLE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée de Matthieu HELLARD comme exploitant gérant au sein de l'EARL HELLARD avec un agrandissement portant sur 3,3942 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
CROTH	- ZC	210
	- ZC	218

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19/07/2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,
installation, structures

Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-21-00008

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE -EDOUARD Maxime



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT
Gestionnaire du contrôle des structures
Tél: 02.32.29.60.19
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le 23/08/2022

Le Préfet de l'Eure à

EDOUARD Maxime

130 CHEMIN DES CULTIVATEURS

DAMVILLE
27240 MESNILS-SUR-ITON

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une installation portant sur 154,7372 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MESNILS-SUR-ITON - CONDE SUR ITON	- AH	30
	- ZH	124
	- ZH	126
PISEUX	- A	113
	- A	14
	- A	3
STE MARIE D ATTEZ - DAME MARIE	- B	2
	- B	8
	- B	9
	- D	38
	- D	39
	- D	42
	- D	43
	- D	44
	- D	67
	- E	58p
	- E	60p
	- E	62
	- ZA	11
	- ZA	18
	- ZA	19
	- ZA	20
	- ZA	21
	- ZA	26
	- ZA	41
	- ZA	8
- ZB	18	
- ZB	19	
- ZE	34	
- ZI	16	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11/08/2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,
installation, structures



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-11-21-00006

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
I EURE- EARL FERME DE LA CROIX BLANCHE



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT
Gestionnaire du contrôle des structures
Tél: 02.32.29.60.19
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le 09/08/2022

Le Préfet de l'Eure à

EARL FERME DE LA CROIX BLANCHE
36 ROUTE DES MOULINARDS
27220 ST ANDRE DE L EURE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 16,4062 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ILLIERS L EVEQUE	- AS	154J
	- AS	154K
	- AS	160
	- AT	399
	- AY	74J
	- AY	74K
	- AY	74L

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21/07/2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

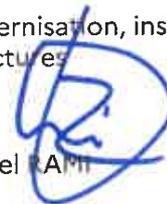
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de l'unité modernisation, installation,
structures

Manuel AMII



Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2022-10-21-00005

Arrêté portant composition du jury régional de
certificat d'aptitude aux fonctions
d'encadrement et de responsable d'unité
d'intervention sociale session 25/11/22



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Arrêté

Portant composition du jury régional d'attribution du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, session du 25 novembre 2022

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- MLC*
- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 451-1 à 451-4 ;
 - Vu le code de l'éducation ;
 - Vu le code du travail ;
 - Vu le décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
 - Vu le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations;
 - Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Mme Michèle Lailier-Beaulieu, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie;
 - Vu l'arrêté préfectoral N°SGAR / 22-111 en date du 13 octobre 2022 portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités à madame Michèle LAILLER-BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie
 - Vu la décision en date du 19 octobre 2022 portant subdélégation de signature en matière de compétences générales, ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités

Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités de Normandie,

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Siège : 14, Avenue Aristide Briand – 76108 ROUEN Cedex 1 - Standard : 02 32 76 16 20
normandie.dreets.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury d'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale est composé comme suit, pour la session de novembre 2021 :

- La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités de Normandie ou son représentant : Présidente,
- Monsieur Raphaël DAUFRESNE, formateur ou enseignant,
- Monsieur Marc CAMPEGGI, personne qualifiée dans le domaine social ou médico-social ou dans le domaine de la gestion,
- Monsieur James DEMARET, personne qualifiée dans le domaine social ou médico-social ou dans le domaine de la gestion,
- Monsieur Jean-Dimitri PHOTOPOULOS, représentant des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale, pour un quart au moins de ses membres,
- Monsieur Richard CASTILLO, représentant des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale, pour un quart au moins de ses membres,
- Monsieur Xavier LEMIRE, représentant des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale, pour un quart au moins de ses membres.

Article 2 : Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est notifié aux membres de jury.

Fait à ROUEN, le 21 octobre 2022



Pour le Préfet de la Région Normandie
et par subdélégation,
La Responsable du Département Développement
des Compétences FSE

Christine FARA

***Voies et délais de recours** – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Siège : 14, Avenue Aristide Briand – 76108 ROUEN Cedex 1 - Standard : 02 32 76 16 20
normandie.dreets.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2022-11-16-00001

Arrêté modificatif portant agrément de SMP en
tant qu'organisme de foncier solidaire



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Arrêté modificatif portant agrément de la société coopérative d'intérêt collectif anonyme Seine Manche Promotion en tant qu'organisme de foncier solidaire

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.329-1, R.329-6 à R.329-10 ;
- vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.255-1 à L.255-19 ;
- vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- vu les statuts de « Seine Manche Promotion » adoptés en assemblée générale le 8 décembre 2021 ;
- vu l'arrêté du 5 mai 2022 portant agrément de la société anonyme coopérative de production HLM Seine Manche Promotion en tant qu'organisme de foncier solidaire ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'article 1er de l'arrêté du 5 mai 2022 susvisé est ainsi modifié :

le statut de la société « société coopérative d'intérêt collectif anonyme de production HLM » est remplacé par « société coopérative d'intérêt collectif anonyme (SCIC SA) ».

Article 2 :

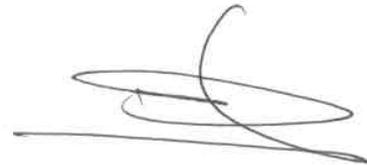
La décision prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

Article 3 :

Le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 16 novembre 2022



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté modificatif portant agrément de la société coopérative d'intérêt collectif anonyme Seine Manche Promotion en tant qu'organisme de foncier solidaire - p 2 / 2

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-11-21-00009

Arrêté N°SGAR 22-121 portant dévolution du patrimoine immobilier des unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse Normandie et de Haute Normandie à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI
Mission coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-121
portant dévolution du patrimoine immobilier des unions pour le recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie et de Haute-
Normandie à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations
familiales de Normandie**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu les statuts de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie, adoptés par le conseil d'administration du 7 avril 2022 ;
- Vu la décision du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie, en date du 28 septembre 2022 ;
- Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1 :

La propriété des immeubles appartenant à :

– l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie (siège : 22 rue d'Isigny - 14045 CAEN cedex) ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 51 67 - Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

– l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (siège : 61 rue Pierre Renaudel – 76040 ROUEN cedex 1 ;

dont les références sont indiquées sur l'état annexé au présent arrêté, est dévolue de plein droit à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie dont le siège social est situé 61 rue Pierre Renaudel – 76040 ROUEN cedex 1.

Article 2 :

Les biens, droits et obligations des unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie et de Haute-Normandie afférents aux immeubles indiqués sont pris en charge dans la forme où ils se trouvent par l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie.

Article 3 :

Le présent arrêté, constituant un acte public à caractère authentique, sera publié par l'organisme bénéficiaire du transfert dans chaque bureau des hypothèques compétent.

Article 4 :

Le présent acte est dispensé de droits d'enregistrement et de taxe de publicité foncière et ne donne pas lieu à paiement des salaires au conservateur des hypothèques en vertu des articles 1084 et 1085 du Code général des impôts.

Article 5 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Préfet du département de Seine-Maritime, le Chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et à celui de la préfecture du département de Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 21 novembre 2022

Le Préfet



Pierre-André DURAND

**ANNEXE à l'arrêté portant dévolution du patrimoine immobilier
des unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations
familiales de Basse-Normandie et Haute-Normandie à l'union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie**

Désignation de l'immeuble	Nature du site	Contenance	Références cadastrales	Origine de la propriété	Références de la publicité foncière
Immeuble	33 et 33 A rue Pierre Renaudel Rouen	3 365 m ²	SECTION N° 11 N° 3143P, 3144 à 3150, 3151 P, 3152 P, 3153 et 3154 P	Achat par acte notarié le 30 juin 1964 de Maître Philippe ROCHETTE et Jacques OZANNE	Le 30 juillet 1964 sous la référence folio 90, bordereau 1457/1
Immeuble	Rue d'Avrilly Evreux	60 a 00ca	SECTION BC N°257	Achat par acte notarié le 10 mai 1994 de Maître Hubert PECQUENARD	Le 03 juin 1994 sous la référence volume 1994 P n°3612
Immeuble	- 207 chaussée du 24ème Territorial (Accès CAF et URSSAF) - 33 rue Alexandre Durand (Accès du personnel aux bureaux) Le Havre		JC n° 77 et 83	Achat par acte notarié le 27 août 2020 de Maître Ozanne Grégoire	Le 25 septembre 2020 sous la référence volume 2020P n° 3637
Immeuble	1, rue de la Laitière Normande Saint-Lô	10a07ca 273/936ème de 9a36ca	SECTION AO N°10 SECTIONAO N°20	Achat par acte notarié du 14 novembre 1978 de Maître Furon	Le 17 novembre 1978 Vol 1661 n°10
Appartement 1 ^{er} étage et cave	6, rue de Beaucoudray Saint-Lô	05 a 13 ca 139/936ème de 936 ca	SECTIONAO N°9 ta SECTION AO N°20	Achat par acte notarié du 10 septembre 2008 de Maître Davry	Le 5 novembre 2008 2008P3298
Terrain	Rue François Arago Valframbert	55 a 60 ca	SECTIONAW N°137		Le 13 février 1995 Vol 1995 P n°297
Immeuble	Rue François Arago Valframbert			Procès-verbal de réception des travaux du 27 juin 2005	Le 25 mars 2005 2005P702
Terrain	22 rue d'Isigny Caen	19 a 06 ca	SECTION 10 N°153	Achat par acte notarié du 30 juin 1972 de Maître Lozier	Le 30 août 1972 Vol 641 M 4
Immeuble	22 rue d'Isigny Caen			Procès-verbal de réception des travaux du 13 juin 1975	
Terrain	22 rue d'Isigny Caen	0 a 52 ca	SECTION 10 N°257	Achat par acte notarié du 30 octobre 2006 de Maître Cours- Mach	Le 17 novembre 2006 2006P8116

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2022-11-21-00001

Arrêté portant composition de la commission de recours instruction dans la famille.



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu les articles L. 131-1-1, à L. 131-11 du code de l'éducation ;
Vu les articles R. 131-2 à R. 131-13 du code de l'éducation et notamment ses articles **D. 131-11-10**
et **D. 131-11-11**.

ARRETE

Article 1 : La commission de recours pour l'instruction dans la famille réunie sous la présidence de la rectrice ou de sa représentante Dominique CANTRELLE en application des articles D. 131-11-10 et D. 131-11-11 du code de l'éducation est composée des membres suivants :

TITULAIRES

Un IEN 1er degré :

Monsieur Olivier BASELY
IEN circonscription de Montivilliers

Un IA-IPR

Madame Carole GUÉRIN-CALLEBOUT
IA-IPR
Référént académique pour l'instruction dans les
familles

Une médecin conseillère technique,

Docteur Sylvie VIAL
Médecin conseillère technique de la rectrice

Une conseillère technique de service social,

Madame Emmanuelle LEVENÉ
Conseillère technique de madame la rectrice

SUPPLEANTS

Madame Dalila MOREL,
IEN circonscription de Grand-Quevilly

Madame Marie ROUSSEAU
IA-IPR

Docteur Sylvie DELAMILLIEURE
Médecin conseillère technique de l'IA-DASEN du
Calvados

Madame Patricia FLORYSIK
Conseillère technique de l'IA-DASEN
du Calvados

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional de la préfecture de Normandie.

Fait à Caen le, 21 11 2022

Christine GAVINI